

66B - à fournir en 2 exemplaires

demande préalable - [comment faire ?](#)

demande de permis de construire - [comment procéder ?](#)

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

[Voir la documentation](#)

Commune(s) : Ormont-Dessus

N° de parcelle(s) : 3087

Zone(s) d'affectation : Zone d'infrastructures touristiques selon PPA du Glacier des Diablerets du

N°(s) ECA :

Propriétaire(s) : Gstaad 3000 AG

Adresse : Route du Pillon 253, 1865 Les Diablerets

N° tél. : 024 492 09 40 E-mail: info@glacier3000.ch

N° dossier CAMAC (dans le cadre d'une demande de permis de construire) : 231442

Système d'épuration : Raccordement au réseau communal
 Système individuel (mini-STEP, tranchée filtrante, etc.)

Type de bâtiment : Bâtiment d'habitation (ferme, villa, chalet, week-end, etc.)
 Bâtiment à usage commercial ou artisanal
 Bâtiment de sport et loisirs (buvette, refuge, stand de tir, etc.)
 Dépendance
 Installation ou équipement technique (antenne, renaturation cours d'eau, etc.)
 Autre(s) : Restaurant

2. PROJET

2.1 Description et justification des travaux

En septembre 2022, le restaurant Botta était ravagé par un terrible incendie. Dès lors, nous avons pu dans l'urgence et avec votre aide, mettre en place une structure d'accueil temporaire de 70 places sur la terrasse, en conformité avec l'affectation de la zone. Le rôle de ce bâtiment est de pouvoir garantir l'accueil et la sécurité de nos clients. Il s'agit d'un chalet en bois, solide, isolé et couvert, prévu pour résister à des conditions climatiques extrêmes à 3'000m.

La construction de ce bâtiment, a nécessité un effort humain important pour les artisans des Diablerets, mais également plus d'une centaine d'heures de vol par hélicoptère pour apporter les éléments sur place.

Aussi, « Le Carnotzet » contribue à la sécurité du site, en ajoutant 70 places intérieures supplémentaires aux 400 prévues dans le nouveau restaurant Botta, en cas d'incident technique sur le téléphérique nécessitant de mettre à l'abri nos visiteurs

2.2 Historique

- Date de construction du (des) bâtiment(s) : 2022

- Habitation :

Le logement était-il habité au 1^{er} juillet 1972 * ? choisir

Le logement est-il encore habitable aujourd'hui ? choisir si non : depuis quand ?

- Bâtiment à usage commercial ou artisanal :

Activité au 1^{er} janvier 1980 :

Continuité de l'activité jusqu'à aujourd'hui ? choisir si non : date arrêt

Activité actuellement en cours :

- Liste exhaustive de **tous les travaux exécutés** depuis le 1^{er} juillet 1972 (avec ou sans permis de construire) :

En cas de nombreux travaux effectués, veuillez remplir un document séparé

Description des travaux	Date autorisation cantonale	Date permis de construire	Annexes jointes (plans, courriers, autorisations, etc.)
Construction d'un restaurant provisoire	25.11.2022	29.11.2022	

3. DOCUMENTS A PRODUIRE

3.1 Documents généraux (pour tout type de demande)

- Plan de situation ou extrait plan cadastral (avec n° ECA, échelle, indication accès existants, etc.)
- Copie des polices d'assurance incendie ECA pour tous les bâtiments sis sur les parcelles concernées
- Photographies des lieux, des bâtiments (intérieur et extérieur) et de leurs abords (situation actuelle)
- Préavis de la Municipalité ([télécharger formulaire](#))

2. PROJET

2.1 Description et justification des travaux

En septembre 2022, le restaurant Botta était ravagé par un terrible incendie. Dès lors, nous avons pu dans l'urgence et avec votre aide, mettre en place une structure d'accueil temporaire de 70 places sur la terrasse, en conformité avec l'affectation de la zone. Le rôle de ce bâtiment est de pouvoir garantir l'accueil et la sécurité de nos clients. Il s'agit d'un chalet en bois, solide, isolé et couvert, prévu pour résister à des conditions climatiques extrêmes à 3'000m.

La construction de ce bâtiment, a nécessité un effort humain important pour les artisans des Diablerets, mais également plus d'une centaine d'heures de vol par hélicoptère pour apporter les éléments sur place.

Aussi, « Le Carnotzet » contribue à la sécurité du site, en ajoutant 70 places intérieures supplémentaires aux 400 prévues dans le nouveau restaurant Botta, en cas d'incident technique sur le téléphérique nécessitant de mettre à l'abris nos visiteurs par mauvais temps.

Finalement, la déconstruction de ce bâtiment engendrerait à nouveau des vols par hélicoptère, afin de ramener tous les éléments en vallée.

Au regard de ce qui précède, et en prenant en compte la durabilité de ce projet, nous souhaitons par ce courrier demander l'autorisation de pouvoir conserver ce bâtiment à long-terme à l'endroit où il se trouve, et de pouvoir l'exploiter pour une activité de restauration dans le cadre de nos activités touristiques sur le site du Scex Rouge.

3.2 Documents spécifique (selon type de demande)

- Plans de tous les niveaux avec indication de l'affectation de chaque local : état actuel (noir) / projet (rouge : travaux/changement d'affectation ; jaune : démolition) à une échelle usuelle (1:50 ou 1:100)
- État au 1^{er} juillet 1972 ou lors du passage du bien-fonds hors de la zone à bâtir (noir, avec affectation de chaque local) si différent de l'état actuel
- Dessins des façades et coupes si transformées (noir : état actuel ; rouge : travaux ; jaune : démolition)

Authentification des documents et annexes, devoirs des requérants

Les soussignés déclarent que les indications ci-dessus sont exactes et complètes.

Avec la présente demande, les soussignés s'engagent à fournir à la DGTL-DAC tout renseignement et document nécessaire au traitement du dossier et autorisent la DGTL-DAC à consulter les dossiers de l'Établissement cantonal d'assurance (ECA) concernant les bâtiments sis sur les parcelles en propriété des soussignés.

4. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

Lieu et date : Gstaad, **15. März 2024**

Signature
propriétaire(s) :



Direction générale du territoire et du logement (DGTL), Direction des autorisations de construire (DAC)
Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021 316 74 11, info.dgtl@vd.ch

